



Luxembourg, 10 mars 2026

A' l'attention de Madame le Bourgmestre Lydie Polfer et du Collège échevinal

Ville de Luxembourg

Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

L-2918 Luxembourg

Objet : Observation d'oies d'Égypte à Clausen – biodiversité de la vallée de l'Alzette et gestion des espèces exotiques envahissantes

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la présence récente d'oies d'Égypte (*Alopochen aegyptiaca*) dans le quartier de Clausen.

Au cours des derniers jours, quatre individus ont été observés à proximité immédiate de l'Alzette dans le quartier. Cette présence nous a interpellés en raison de la valeur écologique particulière de la vallée de l'Alzette, qui constitue un corridor naturel important au sein de la ville de Luxembourg.

Comme vous le savez, l'oie d'Égypte figure sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne, établie en application du règlement (UE) n° 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Dans plusieurs pays européens, l'expansion de cette espèce a suscité des préoccupations liées notamment :

- à la dégradation de la végétation des berges, en raison du broutage intensif de la végétation herbacée, laquelle joue pourtant un rôle essentiel dans la stabilisation des rives et la protection des habitats riverains ;
- au risque d'érosion des berges, lorsque cette couverture végétale est affaiblie ou disparaît ;
- à l'apport important de matières organiques dans l'eau (déjections), susceptible de modifier l'équilibre écologique des milieux aquatiques ;

– et, pendant la période de reproduction, à un comportement territorial pouvant entraîner l'exclusion d'autres oiseaux aquatiques de certaines zones de rive.

La vallée de l'Alzette présente par ailleurs un intérêt particulier pour la biodiversité urbaine. Elle constitue un corridor écologique utilisé par plusieurs espèces sensibles liées aux milieux aquatiques.

On peut notamment y observer le martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), espèce protégée dépendant de berges naturelles et d'eaux de bonne qualité pour sa reproduction et son alimentation.

Certaines espèces particulièrement liées aux cours d'eau, comme le cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), utilisent également les rivières et torrents de la région et sont considérées comme des indicateurs biologiques de la qualité des milieux aquatiques.

De même, les milieux riverains de l'Alzette constituent un corridor écologique pour plusieurs espèces de chauves-souris protégées au niveau européen par la directive « Habitats » (directive 92/43/CEE).

Parmi celles-ci figure notamment le murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), espèce étroitement liée aux milieux aquatiques, qui chasse les insectes au-dessus de la surface de l'eau et utilise fréquemment les structures situées le long des rivières (arbres, ponts ou cavités) comme zones de repos.

La présence de ces espèces témoigne de la valeur écologique des habitats fluviaux présents dans la vallée de l'Alzette et de l'importance de préserver l'équilibre de ces milieux.

Dans ce contexte, nous souhaiterions savoir :

- si une stratégie de suivi ou de gestion de l'oie d'Égypte est actuellement mise en œuvre par vos services ou en collaboration avec l'Administration de la nature et des forêts ;
- si des mesures de gestion ou de prévention sont envisagées dans les zones urbaines situées le long de l'Alzette afin d'éviter une expansion de cette espèce ;
- et si des actions de sensibilisation ou de coopération avec les habitants et les associations locales pourraient être envisagées dans une perspective de gestion écologique et respectueuse du bien-être animal.

Notre association est particulièrement attachée à la préservation de la biodiversité urbaine dans le quartier de Clausen et dans la vallée de l'Alzette, et nous restons bien entendu à votre disposition pour transmettre toute observation utile.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Clausener Syndikat ASBL

La Présidente

Annamaria RANIERI